

LES RISQUES MAJEURS

Inondation • Sismique • Climatique
Technologique • Sanitaire • Sociétaux



Dicrim de Schiltigheim

Document d'information communal sur les risques majeurs

Édition 2024

schilick



schilick.fr

► Pour votre sécurité et celle de votre entourage, conservez ce fascicule.



SOMMAIRE

ÉDITO

Page 01

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?

Page 02

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

QUI FAIT QUOI
EN CAS DE RISQUES
MAJEURS ?

Page 03

COMMENT
L'ALERTE EST-ELLE
DONNÉE ?

Page 04

LES RISQUES NATURELS MAJEURS À SCHILTIGHEIM

Page 05



LE RISQUE
INONDATION

Page 06 - 07



LE RISQUE
SISMIQUE

Page 08 - 09

LES RISQUES CLIMATIQUES

Page 10 - 11



ORAGE
Page 10



VENTS VIOLENTS
ET TEMPÊTES

Page 10



NEIGE, VERGLAS
ET GRANDS FROIDS

Page 11



CANICULE

Page 11

LES RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

Page 12 - 13



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

Page 12



LE RISQUE INDUSTRIEL

Page 13



LE RISQUE
NUCLÉAIRE

Page 13



LE RISQUE CHUTE
D'AÉRONEF

Page 13

LES RISQUES SANITAIRES

Page 14 - 15



LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE

Page 14



LES MALADIES
INFECTIEUSES
ET PANDÉMIES

Page 15

LES RISQUES SOCIÉTAUX

Page 16 - 17



LA DÉCOUVERTE
D'ENGINS
DE GUERRE

Page 16



LES MENACES
DE TERRORISME :
VIGIPIRATE

Page 17



RISQUES CYBER

Page 17

INFORMATIONS ET SITES UTILES

LES NUMÉROS D'URGENCE

ÉDITO

La sécurité et la protection de nos concitoyens sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

C'est dans cet esprit que la Ville de Schiltigheim vous présente son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM est un outil essentiel qui vous informe sur les risques naturels et technologiques susceptibles de toucher notre commune.

Inondations, risques industriels, mouvements de terrain, ou encore phénomènes météorologiques extrêmes : ce document rassemble toutes les informations nécessaires pour comprendre ces risques et savoir comment y faire face efficacement.

Notre objectif est de vous fournir une connaissance claire et précise des dangers potentiels, mais aussi de vous guider dans les comportements à adopter en cas de situation d'urgence. Parce qu'être bien informé, c'est déjà être mieux préparé.

Vous y trouverez des consignes de sécurité, des gestes de prévention, ainsi que les procédures à suivre en cas de crise. Chaque habitant doit pouvoir agir de manière responsable et coordonnée pour protéger sa vie et celle de ses proches.

Nous vous encourageons vivement à lire attentivement ce document, à le conserver précieusement et à le partager avec votre entourage. Ensemble, faisons de Schiltigheim une ville résiliente, capable de faire face aux aléas avec solidarité et sérénité.

Je vous remercie pour votre vigilance et votre coopération.

Votre Maire,



Danielle DAMBACH

Maire de Schiltigheim
Présidente déléguée de
l'Eurométropole de Strasbourg

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?

En cas d'évacuation, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir.

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Carte d'identité • Permis de conduire • Passeport • Carte Vitale • Livret de famille • Copie de votre contrat d'assurance • Clés de maison et de voiture.

BOIRE ET MANGER

- Eau potable (1 à 2 L /pers.) • Aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.)
- N'oubliez pas les animaux domestiques : pensez aux croquettes !



S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

- Radio à pile • Piles de rechange • Lampe torche à pile ou à manivelle • Bougies, briquets ou allumettes • Chargeurs de batteries
- Téléphone portable/appareil photo • Carte bleue • Quelques liquidités • Stylos • Sifflets • Couteaux multifonctions • Ouvre-boîtes
- Outils (clé, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

SE LAVER ET SE SOIGNER

- Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice) • Papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique • Trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.

SE CHANGER, S'HABILLER

- Couvertures • Vêtements chauds en fonction de la saison.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité qu'un évènement se produise pouvant impliquer de nombreuses victimes, ou occasionner des dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un risque est dit "majeur" si sa fréquence est faible (de ce fait on a tendance à les ignorer) et sa gravité potentiellement très lourde.

Ce dossier s'attache à présenter les risques majeurs, naturels (inondations, séismes...), technologiques (transport de matières dangereuses, industriels...), climatiques, sanitaires et sociétaux prévisibles dans la commune de Schiltigheim.

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUES MAJEURS ?

La définition des rôles lors d'une crise est primordiale, elle permet à chacun de savoir ce qu'il a à faire et à la collectivité de gérer au mieux la crise.

- Le Maire alerte la population en utilisant des moyens tels que : sirènes, réseaux sociaux, véhicules avec haut-parleurs, panneaux, porte à porte, etc.
Le Maire déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration) et pour gérer le retour à la normale.
- Le Préfet informe les maires et si le sinistre est très important, il déclenche le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).
Il peut solliciter les renforts nationaux et internationaux.
- Les Services de Secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
- La population se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, n'encombre pas les lignes téléphoniques ni les axes routiers. Chaque famille peut élaborer son propre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) : stock de sécurité, sac d'urgence, lieu de regroupement.
- Les établissements industriels, déclenchent leur Plan Opération Interne (POI) pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains.
Si le problème dépasse les limites de l'entreprise, sur instruction du Préfet, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est mis en place.
- Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.
- Les entreprises et les établissements recevant du public, déclenchent leur Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE) qui permet de garantir la mise en sécurité des habitants et des salariés.
- Les bailleurs ou agences immobilières : communiquent et annexent à leurs contrats « l'Information Acquéreur Locataire (IAL) » qui comprend un état des risques majeurs.

COMMENT L'ALERTE EST-ELLE DONNÉE ?

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

FR-ALERT : EST LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS.

Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Les personnes qui se trouvent dans une zone concernée par un danger imminent, reçoivent une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si le téléphone portable est en mode silencieux.

<https://fr-alert.gouv.fr/>

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE VIA LE RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE (RNA)

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1er mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence

(5 sec.)

1 min 41

Silence

(5 sec.)

1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes



> ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et en suivant les principales consignes d'urgence.

> LE SIGNAL D'ALARME

L'alerte pourra être déclenchée par différents moyens tels que :

- l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe,
- un appel téléphonique, par des haut-parleurs depuis les véhicules de la police municipale,
- les forces de l'ordre ou par les panneaux d'information.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

Pour vérifier le bon fonctionnement des sirènes, il est procédé à des essais le 1^{er} mercredi de chaque mois à midi.

> DÉBUT D'ALERTE

3 séquences d'une minute, séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.

> FIN D'ALERTE

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

EN CAS D'ALERTE, JE ME PROTÈGE EN FAMILLE :

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité.

DÈS QUE VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL DE LA SIRÈNE :

- Évacuer ou se confiner selon le type d'évènement
- Écouter la radio : France Bleu Alsace (fréquence 101,4Mhz) ou France Info (104,4Mhz). Vous recevrez des informations sur les consignes à suivre ;
- Sur consigne : ne pas fumer ;
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours et faire attention à ne pas saturer le réseau de téléphonie portable (appels non urgents)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas chercher les enfants à l'école pour ne pas encombrer les voies de circulation, et pour ne pas s'exposer au danger inutilement : le personnel enseignant s'occupe d'eux. Il s'est préparé aux situations graves en réalisant le Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement.

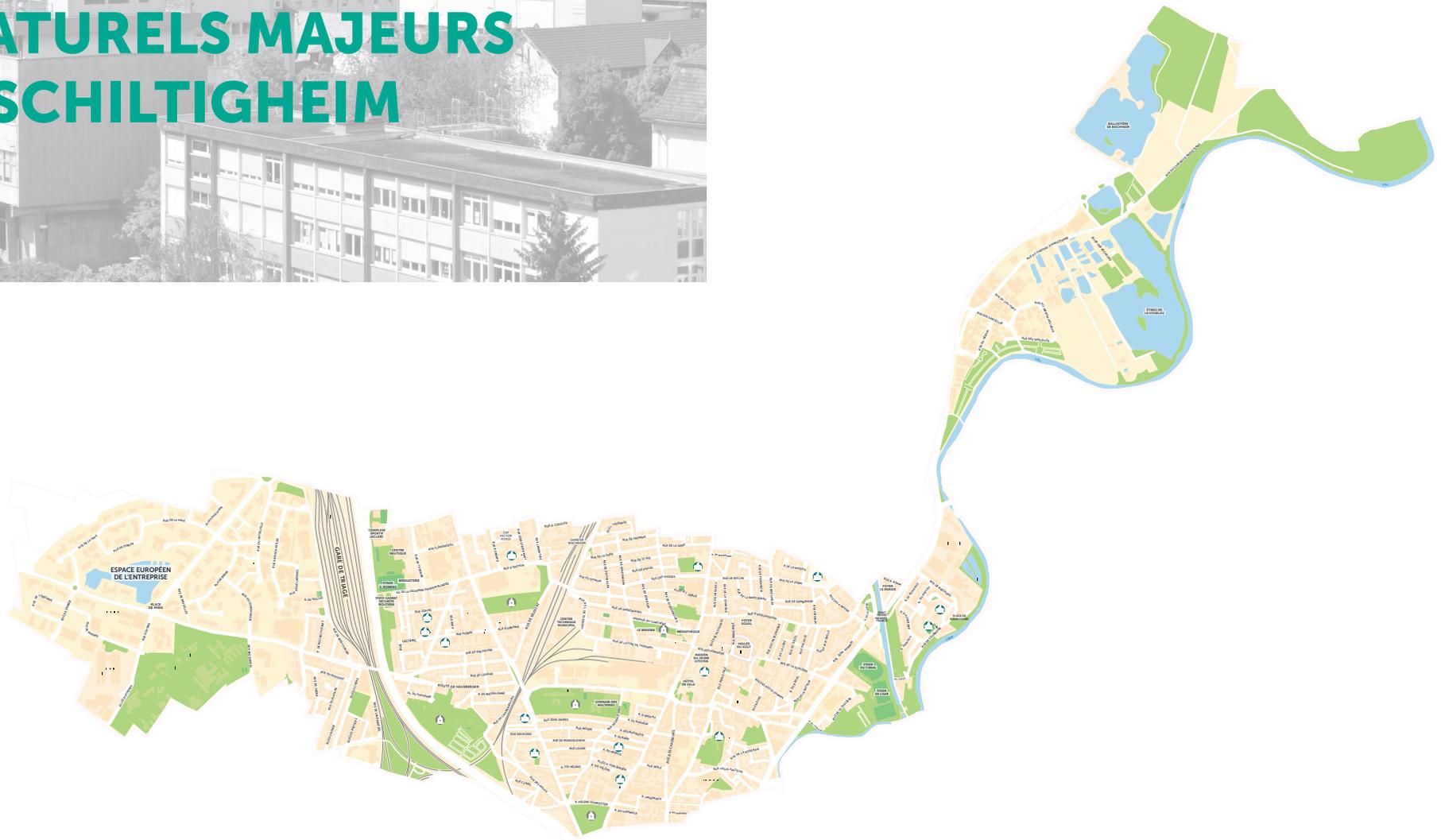
Je ne prends pas l'ascenseur pour éviter d'être bloqué à l'intérieur à cause des coupures électriques.



LES RISQUES

NATURELS MAJEURS À SCHILTIGHEIM

SUPERFICIE :
7,6 km² et 34 129 habitants (recensement de 2021).
Schiltigheim fait partie de l'Eurométropole de Strasbourg
qui au 01/01/2023 rassemblait 33 communes,
511.552 habitants sur 339,85 km².





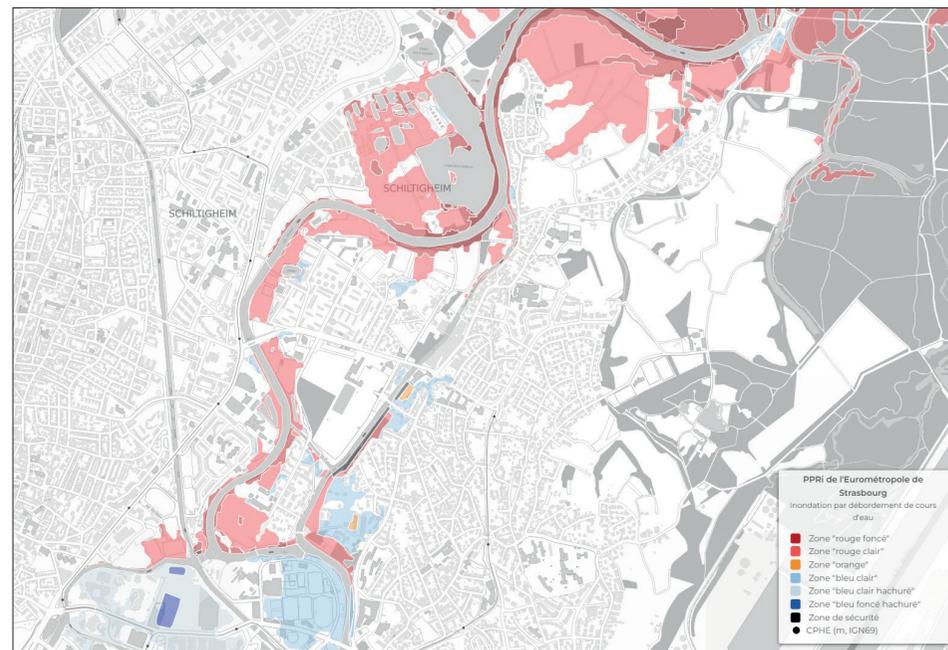
LE RISQUE INONDATION

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors de l'eau.

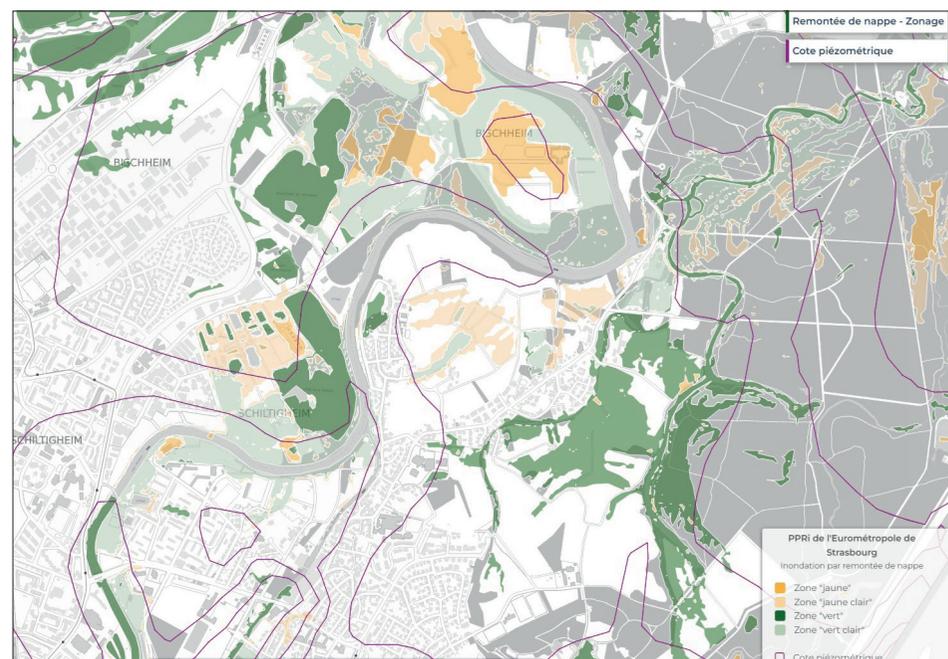
SCHILTIGHEIM EST PARCOURUE PAR :

- l'Ill qui s'écoule en décrivant de grands méandres à l'Est de la commune.
- l'Aar qui conflue avec l'Ill au Sud-Est de la commune.
- le Canal de la Marne au Rhin qui s'écoule Nord-Ouest / Sud-Est.

Pour mieux se renseigner sur le risque de crues :
www.vigicrues.gouv.fr



Carte des zones inondables par débordement.



Carte des zones inondables par remontée de la nappe phréatique. 06

> LES INONDATIONS LENTES :

- **Par une crue (débordement de cours d'eau)** : la commune de Schiltigheim est impactée par le risque de débordement de l'Ill, en cas de crue centennale. Le secteur urbanisé étant hors des zones inondables, seule la partie nord-est (Ballastière, Étang de la Vogelau) est concernée et constitue une zone naturelle d'expansion des crues. Une aire d'accueil des gens du voyage se situe au bord de l'étang de la Vogelau. En cas de crue, elle pourrait être complètement cernée par la zone inondable rendant son accès difficile.

- **Par remontée de nappes naturelles** : les secteurs au nord-est de la commune et le long de l'Ill sont également concernés en cas de remontée de la nappe phréatique.

> LES INONDATIONS RAPIDES :

- **Consécutives à des pluies diluviennes qui peuvent toucher tous les quartiers** : lorsque le ruissellement urbain entraîne la saturation des réseaux d'assainissement et le refoulement de l'eau.

- **Consécutives à une rupture ou à un débordement des digues** : il y a plusieurs cours d'eau qui traversent Schiltigheim (l'Ill, le Canal de la Marne au Rhin, l'Aar). Les digues, les écluses et les barrages (comme celui du Doernel) permettent la régulation de leur débit. Aussi le risque de rupture ou de débordement de ces ouvrages reste relativement maîtrisé.

LE PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation dans l'Eurométropole de Strasbourg définit les zones dans lesquelles l'urbanisation doit être accompagnée en suivant des mesures règlementaires.

LES BONS RÉFLEXES



COUPEZ ÉLECTRICITÉ ET GAZ



FERMER LES PORTES & FENÊTRES



EMPÊCHER LES RENTRÉES D'EAU



MONTEZ DANS LES ÉTAGES



S'INFORMER



NE PRENEZ PAS VOTRE VÉHICULE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> AVANT LA CRUE :

- Obturez les entrées d'eau ; fermez portes, fenêtres, soupiroux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs de gaz et d'électricité.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins, ainsi que les récipients contenant des matières polluantes (fuel, produits toxiques...).
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Faites une réserve d'eau potable.

> LORSQUE L'EAU EST LÀ :

- Allez sur les points hauts préalablement repérés.
- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds.
- N'oubliez pas vos médicaments.

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied, en vélo ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.

> APRÈS LA CRUE :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



LE RISQUE SISMIQUE

SÉISME ZONE DE SISMICITÉ 3 (RISQUE MODÉRÉ)

Un séisme, ou tremblement de terre, est une rupture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se traduisant par la libération et la propagation d'ondes sismiques produisant en surface des secousses.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence de ces secousses sismiques, ainsi que de la vulnérabilité des constructions.

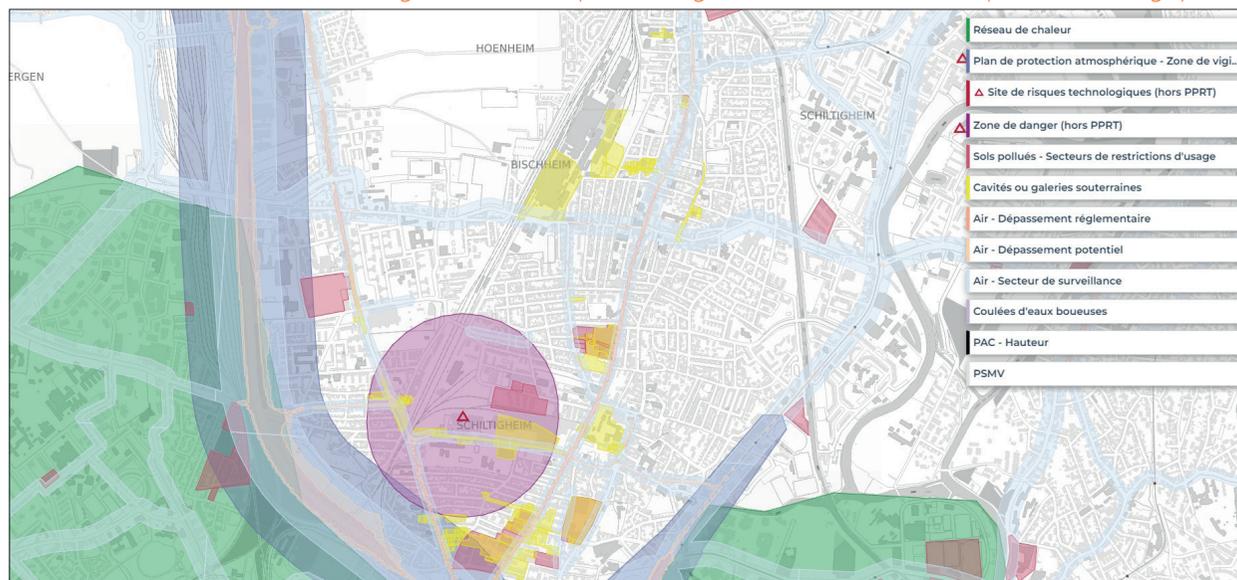
MOUVEMENT DE TERRAIN (RISQUE FAIBLE À MODÉRÉ)

Les mouvements de terrain sont un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fortes précipitations, alternance du gel et du dégel, érosion, etc.) ou d'origine humaine (exploitation de matériaux, le déboisement, le terrassement, etc.).

Dans le Bas-Rhin, on recense plusieurs types de mouvements de terrain : les glissements de terrain, les éboulements, le retrait-gonflement des argiles, les affaissements et effondrements.

Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme, mais, des dégâts peuvent être constatés sur les constructions.

Plan de vigilance (zones polluées, galeries souterraines, risques technologiques...)



Le site internet du bureau central sismologique français permet de s'informer sur un séisme passé et d'avoir accès aux différents recensements et études menés (<https://www.franceseisme.fr/>)

> LES CAVITÉS SOUTERRAINES

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution du gypse ou du calcaire ou érosion souterraine) ; ou d'origine humaine (creusement de galeries souterraines ou fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement).

La remontée d'un vide et le risque d'effondrement peuvent être favorisés par un séisme, par la circulation des eaux souterraines ou par la construction d'un bâtiment en surface. Toutes les cavités ne sont pas amenées à s'affaisser ou à s'effondrer.

Les données actualisées sont accessibles sur le site Géorisques:

www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/inventaire-des-cavites-souterraines

Plusieurs zones sur Schiltigheim sont sensibles aux effondrements de cavités souterraines (présence d'une « terrasse » de loess).

Les grandes brasseries Schilikoises avaient créé des caves qui servaient à conserver la glace et la bière, ainsi que des galeries de stockage (recensement de 103 galeries).

L'urbanisation a vu des constructions se développer au-dessus de ces cavités augmentant le risque d'effondrement.

Un programme spécifique de prévention des risques piloté par l'Eurométropole a permis la mise en œuvre des visites de contrôle périodique sur les sites connus et, suivant le cas, la réalisation de travaux préventifs.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est également engagée dans un PAPRICA (Programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux Cavités souterraines), visant la prévention des risques, la gestion, les actions curatives et permettant de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat

Pour tout renseignements :
Service Urbanisme de Schiltigheim 03 88 83 84 41



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> PRÉCAUTIONS :

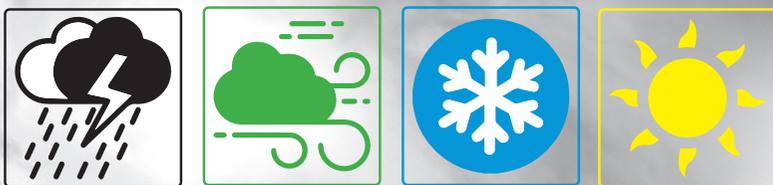
- Pour les nouveaux bâtiments, assurez-vous du respect des règles de construction parasismique obligatoires afin de renforcer leur résistance.
- Pour les bâtiments existants, faites réaliser un diagnostic par un professionnel de la construction parasismique. Les travaux de rénovation doivent respecter le principe de la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.
- Repérez les points de coupure du gaz, de eau et de l'électricité ;
- Fixez les appareils et les meubles lourds ; évitez de placer des objets lourds en hauteur.
- Repérez les endroits où vous pourrez vous mettre à l'abri et préparez un plan de regroupement familial.

> DÈS LES PREMIÈRES SECOUSSES : BAISSEZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS LA TÊTE.

- - à l'intérieur : mettez-vous à l'abri sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte d'un mur porteur ; éloignez-vous des fenêtres et des meubles suspendus. Ouvrez les portes pour éviter leur blocage.
- - Dans un magasin ou dans un établissement recevant du public : ne vous précipitez pas vers les sorties mais éloignez-vous des étagères où se trouvent des objets lourds.
- - à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...).
- - En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses mais évitez les ponts qui pourraient être endommagés par le séisme.

> APRÈS LES PREMIÈRES SECOUSSES : MÉFIEZ-VOUS DES RÉPLIQUES.

- - Ne prenez pas l'ascenseur.
- - Vérifiez l'eau et l'électricité : en cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez le bâtiment et prévenez les autorités.



LES RISQUES

CLIMATIQUES

Toutes les communes sont aujourd'hui potentiellement exposées à des risques climatiques et météorologiques.

Les personnes vulnérables sont : celles dont la perception du chaud ou du froid diminue, les personnes âgées ou en bas âge, mais également les personnes à mobilité réduite ou sans domicile fixe ainsi que les travailleurs ayant une activité à l'extérieur.

Au niveau national Météo-France a établi 4 niveaux de vigilance (**vert, jaune, orange et rouge**). Les niveaux orange et rouge sont les plus dangereux, ils sont explicités dans des bulletins de suivis avec des conseils de comportements à adopter et les conséquences possibles des différents dangers.

ORAGES

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques entre les nuages et le sol ou à l'intérieur du nuage. Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses ou encore de la grêle. Les risques sont : l'électrification ou l'électrocution, les brûlures, les incendies ou la chute d'objets.



VENTS VIOLENTS ET TEMPÊTES

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres. L'épisode de rafales du 21 octobre 2014, avec des vents maximums enregistrés à 117 km/h, a été particulièrement violent.

Lors de tempêtes ou d'orages, les zones arborées, les structures provisoires, ainsi que les manifestations sur le domaine public sont concernées en premier lieu.



S'ÉLOIGNER
DES LIGNES
ÉLECTRIQUES



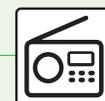
SE METTRE À
L'ABRI



LIMITER LES
DÉPLACEMENTS



RENTREZ
LES OBJETS
QUI PEUVENT
S'ENVOLER



S'INFORMER



LAISSER
LES ENFANTS
À L'ÉCOLE

- Je ne m'abrite pas sous les arbres
- Je peux me réfugier dans la voiture qui fait cage de Faraday
- Je m'éloigne de la forêt pour éviter les chutes d'arbres

En cas d'alerte de vent fort (supérieur à 60 km/h), les services de la Ville de Schiltigheim dont les activités sont impactées, ainsi que les organisateurs de manifestations en extérieur sur le domaine public, sont prévenus et les parcs publics fermés.

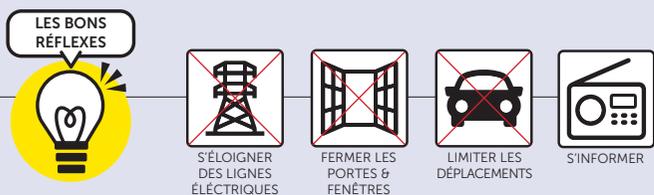
NEIGE, VERGLAS ET GRAND FROID

Le verglas, mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol au-dessous de 0 °C, peut s'avérer dangereux pour les personnes et notamment celles qui empruntent les axes routiers.

L'épisode neigeux de fin 2010 est à retenir, des cumuls de neige de plus de 30 cm ont été observés à Schiltigheim.

Le grand froid se définit d'abord par les températures constatées mais aussi ressenties compte tenu du vent et de la durée.

Il intègre éventuellement la présence de neige (épaisseur, nombre d'épisodes, nature de la couverture de neige ou de glace).



Pour prévenir les populations vulnérables, le plan de gestion « **Grand Froid** » peut être mis en place. Il se base sur la vigilance météorologique et sur les températures diurnes ressenties.

En cas de déclenchement du plan et sur demande du Préfet, la Ville de Schiltigheim peut mettre à disposition des sites d'hébergement d'urgence pour les personnes vulnérables.

LES INFORMATIONS DE VIGILANCE SONT CONSULTABLES PAR TOUS, 24H/24 – 7J/7 :



<http://vigilance.meteofrance.com/>
et via l'application mobile
de Météo-France



05 67 22 95 00 (appel non surtaxé,
tarif selon opérateur).

CANICULE

La canicule est caractérisée par des températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée, notamment lorsque les températures ne descendent pas en-dessous de 19°C la nuit et dépassent 34°C le jour. On retiendra les épisodes de l'été 2019 avec un pic de chaleur (38,8°C) et ceux de l'été 2003, mais ces phénomènes deviennent de plus en plus fréquents.

Le risque de canicule est suivi par Météo-France qui renseigne les précautions à prendre pour se protéger.

Il y a des facteurs aggravants dans les zones centrales urbanisées (« ilots de chaleurs urbains ») où les températures peuvent augmenter encore plus significativement.



PRÉCAUTIONS :

Du 1^{er} juin au 15 septembre, la Ville met en œuvre des mesures spécifiques destinées à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

En cas de déclenchement du plan canicule de niveau 3 par le Préfet, une veille téléphonique permet d'apporter conseils et assistance aux personnes vulnérables qui en ont fait la demande.

Le formulaire d'inscription est disponible en mairie, sur le site Internet de la Ville ou sur simple appel téléphonique au service des Solidarités

Tél : 03 88 33 60 80

Sont concernés les personnes :

- > + de 65 ans,
- > inaptes au travail et + de 60 ans,
- > ou majeur et en situation de handicap.



LES RISQUES D'ORIGINE

TECHNOLOGIQUE

LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM,
EST TRAVERSÉE PAR :

- des canalisations de gaz naturel et de réseaux de chaleur,
- Les 2 lignes ferroviaires Strasbourg/Paris et Strasbourg/Lauterbourg, avec la gare de triage de Bischheim
- les voies routières, notamment l'autoroute A35 et l'avenue de l'Europe qui est l'axe dédié aux convois exceptionnels, sur lesquels peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont les pollutions chimiques accidentelles suite à l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage toxique.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières Comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

(Ces sigles doivent figurer sur les véhicules : savoir les identifier).

> LES MESURES DE PRÉVENTION

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...).

Des Plans d'Organisation départementale des Secours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

La réglementation en vigueur porte sur la formation des personnels, sur la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies, les contrôles périodiques sur les équipements, sur l'application de règles strictes de circulation, ainsi que sur l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.

La circulation des TMD dans la ville est limitée par arrêtés préfectoraux et municipaux.

LE RISQUE INDUSTRIEL

A Schiltigheim, il n'y a pas d'établissements industriels susceptibles de générer, de par leur activité et leur situation, des risques pour la population environnante (industries chimiques, stockage de produits chimiques/pétroliers, chaufferies, silos de stockage de céréales, etc.). La brasserie HEINEKEN située 10 rue St Charles, qui est en fin d'exploitation, est le seul site à risque technologique.

Malgré les mesures de prévention adoptées dans les entreprises, un accident grave ne peut être exclu même si la probabilité reste faible.

Pour répondre à un éventuel accident, la préfecture a élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et la Ville de Schiltigheim un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Schiltigheim se situe à moins de 200 km de 9 centrales de 3 pays différents (2 en France, 3 en Allemagne, 4 en Suisse). La centrale française de Fessenheim qui se situe à 75 km au sud n'est plus en activité. L'autre centrale la plus proche est celle de Cattenom en Moselle qui se situe à 145 km au nord-ouest de la commune.

A une échelle plus globale, la ville peut être impactée par toutes les centrales européennes. Il existe des plans d'urgence visant à protéger la population en cas d'accident aboutissant à l'émission de matières radioactives dans l'atmosphère (plans de distribution de pastilles d'iode qui permettent de réduire le risque de cancer de la thyroïde s'ils sont ingérés dans des délais courts de moins de 12h).

LE RISQUE D'UNE CHUTE D'AÉRONEF

La commune de Schiltigheim est située dans un couloir aérien. La probabilité d'un accident d'avion reste minime. Pour l'aéroport d'Entzheim le risque est estimé à environ 0,007%, soit une probabilité mathématique d'accident tous les 58 ans.

LES CONSIGNES À ADOPTER EN CAS DE CHUTE D'AÉRONEF :

- S'assurer que les secours sont alertés.
- Délimiter un périmètre de sécurité.
- S'il n'y a pas eu d'incendie suite à l'impact de l'aéronef, interdire toute flamme vive et tout objet en mouvement.

LES BONNS RÉFLEXES



S'ENFERMER
DANS UN
BÂTIMENT



CALFEUTRER
LES
AÉRATIONS



BOUCHER
LES ENTRÉES
D'AIR



S'INFORMER



LAISSER
LES ENFANTS
À L'ÉCOLE



NE PAS
TÉLÉPHONER



NI FLAMMES
NI CIGARETTES



COUPEZ
ÉLECTRICITÉ
ET GAZ

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> PRÉCAUTIONS :

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

> PENDANT L'ACCIDENT :

Si vous êtes témoin : donnez l'alerte : pompiers 18, police 17, ou 112.

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible perpendiculairement au vent

> SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation. Écoutez la radio locale : radio France Bleu Alsace (fréquence 101,4Mhz) ou France Info (104,4Mhz).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

> APRÈS L'ACCIDENT :

Si vous êtes confinés, attendez l'annonce par les autorités ou la radio de la fin de l'alerte. Seulement à partir de cet instant vous pouvez aérer le local dans lequel vous êtes.



LES RISQUES SANITAIRES

La commune est susceptible d'être exposée à plusieurs risques sanitaires : notamment la pollution atmosphérique et celle des sols mais, aussi les pandémies et les menaces de bioterrorisme.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Un épisode de pollution atmosphérique se définit par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air qui peut engendrer des risques pour la santé et l'environnement.

Cela peut être dû aux conditions météorologiques, à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent, à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec des activités humaines (trafic routier, chauffage, agriculture, etc.).

Lorsque le seuil d'alerte est atteint, des mesures d'urgence réglementaires sont mises en place : (limitation de vitesse, circulation différenciée...).



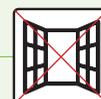
LES BONS
RÉFLEXES



S'ENFERMER
DANS UN
BÂTIMENT



CALFEUTRER
LES
AÉRATIONS



BOUCHER
LES ENTRÉES
D'AIR



PRENDRE EN
COMPTE LES
CRITÈRES
AUTORISÉS



S'INFORMER

> LES MESURES DE PRÉVENTION

L'association ATMO Grand EST informe en temps réel de la qualité de l'air à l'échelle de la commune et des éventuels épisodes de pollution.

La Ville de Schiltigheim s'est engagée dans plusieurs programmes d'actions en faveur de la qualité de l'air, souvent de manière concertée avec l'Eurométropole de Strasbourg, afin de réduire la pollution de fond sur l'ensemble du territoire, dont les effets sont plus importants sur la santé que ceux attribuables aux pics de pollution.

Plusieurs actions contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique : programme « Ville et Métropole respirable », réglementation des véhicules de livraison en centre-ville, renouvellement et optimisation du parc automobile de la collectivité, etc.

La Ville a délibéré pour une interdiction progressive des véhicules les plus polluants sur son territoire, notamment les véhicules Crit'Air 5 et Crit'Air 4. sont interdits de circuler, les véhicules Crit'air 3 le seront fin 2026, les véhicules Crit'Air 2 au 1^{er} janvier 2028 (ce calendrier étant susceptible de modifications).

LES MALADIES INFECTIEUSES ET LES PANDÉMIES

Les zones urbaines denses sont propices au développement de maladies infectieuses et à leur propagation.

La diffusion étant extrêmement rapide, il faut soigner au plus vite les personnes malades et limiter les contacts directs au maximum.

Les impacts sur la société peuvent être très importants suivant la période de l'événement, le nombre de décès, la perturbation du système de santé et, plus généralement, le ralentissement de la vie sociale dans les communes concernées.

Des mesures de prévention peuvent être prises pour limiter les conséquences. On préconise la régulation des zones de transit nationales et internationales (aéroports, gares...).

L'État est en mesure de déclencher le Plan d'Intervention pour les Urgences de Santé Publique (PIUSP) pour gérer l'épidémie et prendre en charge les voyageurs contaminés.

> LES MESURES DE PRÉVENTION

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres ;
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1
- Quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée : limiter au maximum ses contacts sociaux (6 personnes maximum) ;
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures ;
- Utiliser les outils numériques pour s'informer.

LES BONS
RÉFLEXES



PORTER
UN MASQUE



SE LAVER LES
MAINS
SOUVENT



ÉTERNUER
DANS SON
COUDE



UTILISER DES
MOUCHOIRS
JETTABLE



AÉRER
RÉGULIÈRE-
MENT



S'INFORMER



LES RISQUES SOCIÉTAUX

Le risque « sociétal » est aujourd'hui une composante à part entière des risques majeurs.

Il recouvre des bouleversements particuliers dans leur ampleur ou leurs modalités : rassemblements de personnes, conséquence des attaques terroristes, impact des conflits passés (dépôt de munitions), cyber sécurité, incendies urbains, transports de personnes, etc.

LA DÉCOUVERTE D'ENGIN DE GUERRE

Au cours des derniers conflits qui se sont succédés sur le sol alsacien, des munitions sont restées enfouies dans les sols notamment en forêt ou dans les champs (munitions abandonnées, cachées, perdues ou n'ayant pas fonctionné) : (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...).

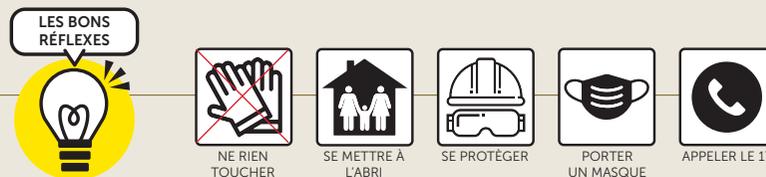
Les travaux de BTP, agricoles ou les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières mettent parfois à jour des munitions anciennes. Des engins peuvent également être trouvés dans des greniers, remises ou dans les jardins.

Ces engins de guerre présentent un risque de nature variable en fonction de leur emploi d'origine et de leur état.

Il peut y avoir un risque d'explosion et/ou d'intoxication et/ou de dispersion dans l'air de chargements particuliers (fumigène, phosphore...) à la suite de la manutention, d'un choc ou d'une mise en contact avec une source de chaleur d'une ancienne munition de guerre.

Seule l'information de la population sur les consignes de sécurité peut constituer une mesure préventive tant le risque est diffus.

Toute personne découvrant un ancien engin de guerre (ou des munitions) doit ne pas le toucher, ne pas le déplacer et cesser toute activité à proximité immédiate de l'objet.



**Toute manipulation est à proscrire ;
Signaler immédiatement la découverte d'engins de guerre
en appelant le 17 (gendarmerie ou police) ;
Informez le maire (ou les services municipaux).**

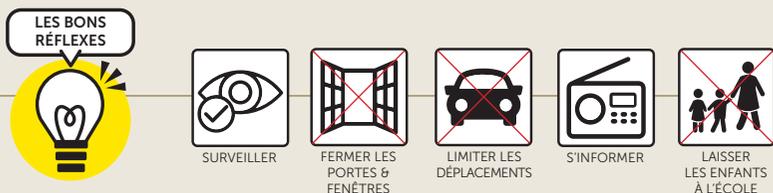
LES MENACES DE TERRORISME : VIGIPIRATE

Les habitants, les institutions européennes, la fréquentation événementielle et touristique, les regroupements économiques sont concernés.

Le Plan Vigipirate a été mis en place pour lutter contre ces attentats. Il dispose de 300 mesures de protection adaptées à chacun des domaines d'actions recensés (transport, cyber sécurité, rassemblements de masse...).

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez.

Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.



Consultable sur : <https://www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate>
ou sur la plateforme: www.vigipirate.gouv.fr

> PRÉCAUTIONS :

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) :

Il existe deux types de PPMS dans les établissements scolaires :

l'un prend en compte les risques majeurs naturels et technologiques et l'autre l'attentat-intrusion.

Ils permettent au personnel éducatif et aux élèves de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.

Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale.

Toutes les écoles de Schiltigheim disposent d'un PPMS. C'est pourquoi en cas de catastrophe, il ne faut pas aller chercher ses enfants à l'école.

RISQUES CYBER

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes.

Il existe 4 types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

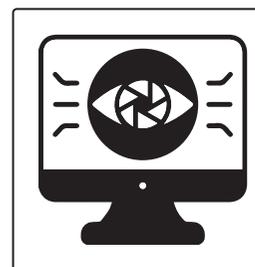
Consultable sur : <https://www.info.gouv.fr/risques/cyber-criminalite>
ou sur : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>



CYBERCRIMINALITÉ



ATTEINTE À L'IMAGE



ESPIONNAGE



SABOTAGE

INFORMATIONS

MAIRIE DE SCHILTIGHEIM

110 route de Bischwiller - 67300 SCHILTIGHEIM

03 88 83 90 00

Lundi au Jeudi : 8h30/12h - 13h30/17h30

Vendredi : 8h30/14h

SITES UTILES

- Dossier départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) : bas-rhin.gouv.fr
- Informations météorologiques : meteofrance.com et vigilance.meteofrance.com
- Information nationale sur les crues : vigicrues.gouv.fr
- Informations sur la qualité de l'air à Strasbourg : atmo-grandest.eu
- Info route : inforoute67.fr
- Portail gouvernemental des Risques Majeurs : gouvernement.fr/risques
- Mieux connaître les risques sur le territoire : georisques.gouv.fr
- Institut Français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) : iffo-rme.fr
- strasbourg.eu/risques-majeurs

LES NUMÉROS D'URGENCE

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
18 POMPIERS	15 SAMU
17 POLICE SECOURS	

> RADIO LOCALES

- France Bleue Alsace : [101,4 MHz](#)
- France Info : [104,4 MHz](#)
- France Inter : [97,3 MHz](#)

Cette plaquette est disponible en ligne sur le site internet de la Ville : schilick.fr et consultable à l'Hôtel de Ville.